

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 53 (1908)  
**Heft:** 6

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 6

Juin 1908

## La nouvelle organisation militaire anglaise

L'Etat des forces militaires anglaises vient d'être modifié en 1908 par le Parlement, sur l'initiative du Ministre de la guerre, M. Haldane. La guerre d'Afrique avait montré de graves insuffisances d'organisation et d'instruction dans une armée douée d'ailleurs de remarquables qualités de fond. Depuis lors, le Parlement et la presse ont constamment discuté les modifications à apporter à l'état de choses existant, mais sans pouvoir aboutir. Il existait, il est vrai, de nombreuses et très réelles difficultés à changer l'état de choses traditionnel. Ainsi, il n'était guère possible d'augmenter les effectifs de paix de l'armée régulière et, par suite, il devenait nécessaire de renforcer les forces auxiliaires. Mais, pour avoir sur ce point une base solide, il aurait fallu adopter, pour ces milices, le service obligatoire, auquel le pays répugne. Dans sa réforme, M. Haldane n'a pas été aussi loin. Il s'est borné à augmenter les réserves régulières et à réorganiser les volontaires.

Malgré les lacunes de cette nouvelle organisation, elle marque cependant, dans les limites du possible, une rupture avec la routine héritée des siècles précédents et met fin aux hésitations des autorités. Il faut d'ailleurs remarquer que, depuis la guerre d'Afrique, l'armée anglaise est entrée dans une phase nouvelle. La création d'un état-major, la pratique assidue du service de campagne, la font progresser chaque jour et le sentiment public a fait dans la compréhension des choses militaires des pas importants. Les partisans de l'obligation pour les milices sont aujourd'hui nombreux et l'adoption du projet Haldane est un fait caractéristique dans cette évolution.

Toutefois, les nombreuses questions politiques, sociales et impériales qui se posent aujourd'hui en Angleterre sont encore trop indécises pour que l'on puisse prévoir l'avenir avec certi-